	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE FLORO TP – CREATION D'UN BRANCHEMENT DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES – RUE JEAN-BAPTISTE LULLI ARRETE N° 2024/020		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

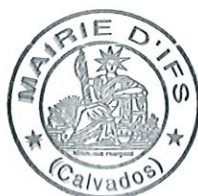
VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 31 janvier 2024 de la société FLORO TP sollicitant la Ville pour des travaux de création d'un branchement d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Jean-Baptiste à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société FLORO TP est autorisée à réaliser, à partir du 6 février 2024 et pour une durée d'un mois, des travaux de création d'un branchement d'eaux usées et eaux pluviales rue Jean-Baptiste Lulli à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, la route sera barrée en journée et le stationnement interdit aux abords du chantier.
- Article 3 :** La société FLORO TP est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société FLORO TP devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'Ifs ;
- La société FLORO TP ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- KEOLIS ;
- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 1^{er} février 2024



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE